

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25351819***Déposé
22-08-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0536866690

Nom(en entier) : **Asfalys**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Esplanade 1 bte 80
: 1020 Bruxelles**Objet de l'acte :** ASSEMBLEE GENERALE, ANNEE COMPTABLE

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-deux août

Devant le notaire Simon WETS résidant à Schaerbeek, exerçant sa fonction dans la société à responsabilité limitée "Benjamin Wets & Simon Wets, notaires associés" à Schaerbeek (1030 Bruxelles) boulevard Auguste Reyers, 41 boîte 7.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "ASFALYS", dont le siège social est établi à Bruxelles (1020) Esplanade, 1 boîte 80, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0536.866.690 et immatriculée à la T.V.A. sous le numéro BE0536.866.690

Constituée par acte du notaire Simon Wets à Schaerbeek le 23 juillet 2013, publié aux annexes du moniteur belge du 25 juillet suivant sous le numéro 13304243, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Simon Wets à Schaerbeek le 11 juillet 2023, publié aux annexes du moniteur belge du 14 juillet suivant sous le numéro 23371601.

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les résolutions suivantes
PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide modifier l'exercice social pour le faire commencer le 1er janvier et se terminer le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social commencé le 30 septembre 2024 se clôturera exceptionnellement au 31 décembre 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 15 juin de chaque année, à 18 heures.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

V. CLOTURE

Toutes les résolutions qui précèdent ont été votées successivement à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

DONT PROCES-VERBAL

Fait et dressé à Schaerbeek, en l'étude

Date que dessus

Et après lecture intégrale et commentée, les comparants, présents ou représentés comme dit est, ont signé avec Nous, notaire.